

Bénéficiaires de prestations sociales, Etat et communes : simplifier les procédures, renforcer l'efficacité et la clarté du système

Loïc Dobler (PS)

Quiconque a déjà analysé les différentes prestations sociales se sera rendu compte de la complexité du système. Certaines prestations sont fédérales, d'autres cantonales et parfois même communales. Il en va de même pour le financement desdites prestations : certaines sont cantonales et en partie payées par la Confédération, d'autres sont cantonales mais également payées par les communes, etc.

Ces différents systèmes se veulent bien souvent complémentaires les uns des autres, parfois additionnels ou encore subsidiaires. Les personnes qui ont droit à une ou plusieurs prestations se retrouvent ainsi dans une véritable jungle sans toujours savoir à qui s'adresser à quel moment de la vie et en fonction de la problématique rencontrée. C'est ainsi que se développe le sentiment de se faire «balader» de gauche à droite sans avoir de réponses à ses questions.

Pourtant, les différents organes en charge de l'application des prestations sociales font, pour l'immense majorité d'entre eux, un travail formidable.

Ce qui manque cruellement, c'est un interlocuteur principal qui puisse apporter des réponses efficaces et qui oriente la personne vers la ou les prestations sociales adéquates. Nous gagnerions ainsi en efficacité pour les bénéficiaires dans la détermination de la bonne prestation sociale et en efficacité pour l'Etat ainsi que les communes afin d'éviter les redondances administratives entre plusieurs organismes qui reprennent systématiquement le dossier depuis le départ.

Il ne s'agit pas ici de réinventer le système mais au contraire de le simplifier pour tous les acteurs. Le canton de Neuchâtel a par exemple introduit ce système de guichet unique social au travers des «guichets sociaux régionaux» (un par district) qui permettent d'adresser les demandes relatives aux domaines suivants :

- Avance sur les contributions d'entretien ;
- Réduction individuelle des primes de l'assurance obligatoire des soins ;
- Bourse d'étude ;
- Aide sociale

Les agences régionales AVS/AI sont également localisées dans les bureaux des guichets sociaux régionaux. Cette facilité administrative doit permettre de garantir les meilleures prestations sociales pour les bénéficiaires et les moins coûteuses pour l'Etat et les communes.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien la mise en place de guichets uniques sociaux dans le canton du Jura. Ceux-ci pourront se mettre en place au niveau cantonal ou des districts en fonction des besoins des usagers, de l'Etat et des communes.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)

Intervention déposée officiellement le 03 mars 2021

Documents annexés

- m1362.pdf



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Bénéficiaires de prestations sociales, Etat et communes : simplifier les procédures, renforcer l'efficacité et la clarté du système

Quiconque a déjà analysé les différentes prestations sociales se sera rendu compte de la complexité du système. Certaines prestations sont fédérales, d'autres cantonales et parfois même communales. Il en va de même pour le financement desdites prestations : certaines sont cantonales et en partie payées par la Confédération, d'autres sont cantonales mais également payées par les communes, etc.

Ces différents systèmes se veulent bien souvent complémentaires les uns des autres, parfois additionnels ou encore subsidiaires. Les personnes qui ont droit à une ou plusieurs prestations se retrouvent ainsi dans une véritable jungle sans toujours savoir à qui s'adresser à quel moment de la vie et en fonction de la problématique rencontrée. C'est ainsi que se développe le sentiment de se faire « balader » de gauche à droite sans avoir de réponses à ses questions.

Pourtant, les différents organes en charge de l'application des prestations sociales font, pour l'immense majorité d'entre eux, un travail formidable.

Ce qui manque cruellement, c'est un interlocuteur principal qui puisse apporter des réponses efficaces et qui oriente la personne vers la ou les prestations sociales adéquates. Nous gagnerions ainsi en efficacité pour les bénéficiaires dans la détermination de la bonne prestation sociale et en efficacité pour l'Etat ainsi que les communes afin d'éviter les redondances administratives entre plusieurs organismes qui reprennent systématiquement le dossier depuis le départ.

Il ne s'agit pas ici de réinventer le système mais au contraire de le simplifier pour tous les acteurs. Le canton de Neuchâtel a par exemple introduit ce système de guichet unique social au travers des « guichets sociaux régionaux » (un par district) qui permettent d'adresser les demandes relatives aux domaines suivants :

- Avance sur les contributions d'entretien ;
- Réduction individuelle des primes de l'assurance obligatoire des soins ;
- Bourse d'étude ;
- Aide sociale

Les agences régionales AVS/AI sont également localisées dans les bureaux des guichets sociaux régionaux. Cette facilité administrative doit

permettre de garantir les meilleures prestations sociales pour les bénéficiaires et les moins coûteuses pour l'Etat et les communes.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien la mise en place de guichets uniques sociaux dans le canton du Jura. Ceux-ci pourront se mettre en place au niveau cantonal ou des districts en fonction des besoins des usagers, de l'Etat et des communes.

F.Mol
Fabrice Macquar

Le responsable :



Loïc Dobler

Delémont, le 3 mars 2021

P.-A. Comte
ref duntan

Dumont
Florence Chaignat

Sarah Gerst
Sarah Gerster

Hildegard
Hildegarde Lière

Leila Hanini
J. Hanini

SCHWITZER Claude

Schwitzer

Jelica Aubry-Janković
Jelica

Patrick Cef
Cef

Pauline Christ Bexthler
Christ Bexthler

Paolo Frössard
Frössard